



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

37 : Délibération de principe - Convention territoriale globale

La C.A.F. de l'Indre opère dans les champs d'interventions multiples déclinés dans une approche territoriale globale, et qui croisent ceux de la Ville de Châteauroux.

Le partenariat entre la Ville et la C.A.F. permet de répondre de manière plus cohérente et pertinente aux besoins des familles sur le territoire à travers différents axes :

- La petite enfance.
- Le soutien à la parentalité.
- L'enfance et la jeunesse.
- L'accès au droits.
- Le logement.
- L'animation de la vie sociale.

La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) définit des objectifs communs et intègre l'engagement de la C.A.F. pour le cofinancement des dépenses prévues par la Ville de Châteauroux, via une convention en cours de finalisation pour la période 2023-2027. La C.T.G. constitue désormais le socle de toute relation contractuelle entre les C.A.F. et les collectivités territoriales.

Il est proposé au Conseil municipal, d'approuver le principe du renouvellement de la C.T.G. pour la période 2023-2027 afin de débloquer le versement des prestations et subventions de la C.A.F.

La convention finale sera proposée pour approbation lors du Conseil municipal du 18 décembre 2023.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT